

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014**

Délibération
n° 2014.02.099

**Zone industrielle de
NERSAC :
régularisation
foncière et cession
d'une parcelle à la
Société HMC**

LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 février 2014**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, André LAMY à Gilles VIGIER, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Bertrand GERARDI

Excusé(s) :

Redwan LOUHMAI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2014

**DELIBERATION
N° 2014.02.099**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**ZONE INDUSTRIELLE DE NERSAC : REGULARISATION FONCIERE ET CESSIION D'UNE
PARCELLE A LA SOCIETE HMC**

Par arrêté préfectoral du 10 juillet 2003, le Syndicat Mixte pour le Développement Economique de l'Agglomération d'Angoulême (SMDEAA) a été dissout et ses actifs ont été transférés notamment au GrandAngoulême par l'intermédiaire des communes.

L'acte notarié du 21 juin 2004 a transféré la parcelle cadastrée AI663, d'une superficie de 210 m², de la commune de Nersac au GrandAngoulême.

Dans les faits, la parcelle AI663 fait partie intégrante de l'emprise foncière du site de la société HMC située 25 rue Ampère dans la ZI de Nersac.

La société HMC, historiquement HM, appartient à M. Chabrouillaud depuis 6 ans. Les locaux sont restés la propriété des anciens dirigeants M. et Mme Mesnard.

Aujourd'hui, M. Chabrouillaud et Mme Mesnard ont trouvé un accord pour la cession des locaux. Par conséquent, il convient dans le même temps de régulariser la situation foncière et de céder à la société HMC la parcelle AI663 à l'euro symbolique.

La valeur d'actif est de 33 986,11 € au 31 décembre 2014. La moins-value constatée est de 33 985,11 € si la vente a lieu en 2014.

Vu l'avis du service France Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 4 février 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER la vente à la société HMC – Zone Industrielle, 25 rue Ampère – 16440 Nersac, ou à toute société intervenant pour son compte dans le cadre de ce projet, de la parcelle cadastrée AI663, d'une surface de 210 m², à l'euro symbolique, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes à venir.

D'INSCRIRE la recette à l'article 7788 - Budget Annexe Développement Economique et de constater les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine du GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

27 février 2014

Affiché le :

27 février 2014